

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE – 20H30

L'an deux mille vingt et le premier septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

Etaients Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Ghislaine PALAU, Francis VILA, Christian DUNYACH, Michèle AURIOL, Francine BORRAT, Alain PERRARD, Linda BINI, Bernard REMEDI, Jean-Michel FITE, Elisa TELL.

Secrétaire de séance Jean-Michel FITE

Les points suivants ont été traités :

TRANSFERT DE TERRAINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle que conseil municipal qu'en 2012 la Commune a acquis les terrains situés à côté du Cinéma le Nouveau Palace, parcelles cadastrées AC 96 et AC 97 pour un montant de 8 000 € plus 985.51 € de frais d'acte et enregistrement.

La Communauté de Communes a un projet de construction de cabinet médical, qui a un intérêt économique important pour le village.

Monsieur le Maire propose que les parcelles soient données à la Communauté afin d'y construire le nouveau cabinet médical.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- De donner à la communauté de Communes du Haut Vallespir les parcelles :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	96	El Roser	00 ha 01 a 06 ca
AC	97	El Roser	00 ha 01 a 65 ca
Total surface			00 ha 02 ca 71 ca

- De désigner Maître DENAMIEL pour l'établissement de l'acte de cession ;
- De sortir ces terrains n° d'inventaire 3219020333 de l'actif de la Commune pour la valeur de 8 985.51 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

DM2 MAIRIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le budget a été établi en février avant les élections municipales et les problèmes sanitaires liés à la covid19.

Ce qui explique pourquoi il faut réajuster d'une part les crédits ouverts pour les investissements, il conviendra de prévoir les travaux d'électrification rurale programmes 2019 et 2020, ainsi que les travaux de voirie route de La Retirada, et le changement des lits de l'internat

En ce qui concerne le fonctionnement il faut réajuster les crédits pour tenir compte des baisses de recettes de la piscine, de l'internat, de la taxe de séjour, des exonérations des loyers des DSP, le non fonctionnement de la centrale hydroélectrique

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter la décision modificative de crédits n°2, suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D023 Virement à la section d'investissement		96 523 €
D022 Dépenses imprévues de fonctionnement	119 000 €	
D678 Autres charges exceptionnelles	6 510 €	
TOTAL DEPENSES		-28 987 €
R6419 Remb. Charges de personnel		7 300 €
R7088 autres produits d'activité annexe	15 000 €	
R7362 taxe de séjour	20 000 €	
R7381 taxe additionnelle aux droits de mutation		40 500 €
R7411 DGF dotation forfaitaire		13 000 €
R74121 Dotation de solidarité rurale		17 800 €
R74127 Dotation nationale de péréquation	10 632 €	
R752 Revenus des immeubles	26 555 €	
R7561 Régies dotées de l'autonomie financière	40 000 €	
R7788 Produits exceptionnels divers		4 600 €
TOTAL RECETTES		-28 987 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D2188 Autres immobilisations corporelles		12 500 €
D2188-317 Lampadaires éclairage public		17 100 €
D2313-317 travaux de voirie		48 250 €
D2315-324 ER 2019 Av Haut Vallespir et Bernède		178 500 €
D2315-325 ER 2020 Entrée village et Bernède		159 300 €
TOTAL DEPENSES		415 650 €
R021 Virement de la section de fonctionnement		96 523 €
R10223 Taxe d'aménagement		1 989 €
R10251 dons et legs en Capital		34 750 €
R1321-324 ER 2019 Av Haut Vallespir et Bernède		119 000 €
R1321-325 ER 2020 Entrée Village et Bernède		106 200 €
R1328-324 ER 2019 Av Haut Vallespir et Bernède		30 219 €
R1328-325 ER 2020 Entrée Village et Bernède		26 969 €
TOTAL RECETTES		415 650 €

TEMPETE GLORIA

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal un plan de financement avait été prévu pour les réparations des dégâts causés par la Tempête Gloria.

Suite aux différentes demandes de subventions (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) le département a attribué une subvention de 27 200 € sur 80 000 € de travaux et propose la signature d'une convention.

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Département pour l'attribution d'une subvention de 27 200 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte d'attribution de subvention pour les travaux de la tempête Gloria

PROGRAMMATION DE TRAVAUX – DESIGNATION DE BUREAUX D'ETUDES

Monsieur le Maire informe le conseil des divers projets de travaux qui concernent notamment la piscine et l'entrée du village.

Deux bureaux d'étude sont nécessaires dans un premier temps pour la remise d'un dossier de faisabilité qui permettra les demandes de subventions.

Le montant des honoraires de la mission de faisabilité permet une consultation de gré à gré

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE :

- De nommer un bureau d'études pour la piscine municipale et un bureau d'études pour l'aménagement de l'entrée du village, pour la mission de faisabilité.